

Avis n° 2026-02

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 23 mars 2026,
sous la présidence de Stéphane CADIOU Vice-Président Commission de la formation et
de la vie universitaire (CFVU), Pilotage de l'offre de formation et de Lydia COUDROY DE
LILLE, Vice-Présidente Commission de la recherche (CR) Recherche, innovation,
science ouverte

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.712-4, et L.712-6-1,
Vu les statuts de l'Université et notamment l'article 38,*

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*Trente-huit membres présents et
représentés*).

Rend l'avis suivant :

**Objet : Avis sur le Schéma directeur des systèmes d'information et du numérique (SDSIN)
de l'Université pour la période 2026-2030**

Les membres du Conseil académique plénier ont échangé sur le schéma directeur des
systèmes d'information et du numérique pour la période 2026-2030.

Le Conseil académique plénier a adopté un avis favorable à l'unanimité sur le schéma
directeur des systèmes d'information et du numérique pour la période 2026-2030.

Résultat des votes :

Nombre de membres en exercice : 75

Nombre de membres participant au vote (présents ou représentés) : 50

Nombre de bulletins favorables : 50

Nombre de bulletins défavorables : 00

Nombre d'abstentions : 00

Nombre de personnes ne prenant pas part au vote : 00



27 MARS 2026

Fait à Lyon,

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Isabelle VOÏV BUELTZINGSLOEWEN

*Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice
administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication,
d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 30
mars 2026.*